



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
10 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la  
Convention, concernant la communication n° 938/2019\*, \*\***

*Communication soumise par* : K.S.S. (représenté(e) par un conseil,  
Rajwinder S. Bhambi)

*Victime(s) présumée(s)* : Le(la) requérant(e)

*État partie* : Canada

*Date de la requête* : 2 juillet 2019 (date de la lettre initiale)

*Question(s) de fond* : Expulsion vers l'Inde ; risque de refoulement

Réuni le 19 avril 2024, le Comité, ayant été informé que le(la) requérant(e) et l'État partie étaient parvenus à un accord sur les questions de fond soulevées dans la communication et que le(la) requérant(e) ne risquait plus d'être expulsé(e), a décidé de cesser l'examen de la communication n° 938/2019.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session (15 avril-10 mai 2024).  
\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Todd Buchwald, Jorge Contesse, Claude Heller, Erdogan Iscan, Peter Vedel Kessing, Liu Huawen,  
Maeda Naoko, Ana Racu, Abderrazak Rouwane et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

